



Trait d'Union

Avril 2018 n° 54

Les retraités sont en colère ! *pages 2,7,8,9*

Assemblée générale 25 mai 2018 *page 3*

www.amicalencr.com

Les retraités sont en colère !



Et il y a de quoi ! Nous vivions paisiblement après de longues années de travail avec une retraite bien méritée, et voilà que de jeunes économistes, relayés par le nouveau pouvoir, nous disent : « Mais vous les retraités, vous êtes des nantis, vous avez profité des 30 glorieuses, et ceci au détriment de vos enfants ! Nous allons donc vous prendre une partie de cet avantage, pour financer la CSG, aux profits des actifs ! »

Colère et frustration !

Etant des gens raisonnables, nous savons bien que le marché du travail est difficile pour nos enfants et beaucoup moins ouvert qu'à notre époque, où n'existait qu'un chômage résiduel de 4 à 500 000 demandeurs d'emploi.

Mais qu'avons-nous fait, pour qu'on vienne taxer sèchement une grande partie des retraités ? Notre vie était-elle si rose pendant notre activité ? Nous avons quand même travaillé 48 heures par semaine, voire bien plus. Nous n'avions que 3 semaines de congés payés, etc.

On s'est enrichi grâce à l'inflation, paraît-il ? Les banquiers étaient-ils sots à notre époque ? Je me rappelle que les taux d'emprunt étaient à 2 chiffres, alors qu'aujourd'hui ils sont de 2% ! Alors si nous avons, après une vie de travail, un patrimoine plus élevé que des jeunes, faut-il nous en blâmer ?

Ponctionner les retraités, c'est facile ! La plupart ne souhaitent pas descendre dans la rue pour manifester. **De plus, opposer les générations entre-elles, est-ce une bonne méthode pour la cohésion nationale ?**

Bien sûr, nos gouvernants quels qu'ils soient, nous perçoivent toujours comme une charge avec nos 300 milliards d'€ de pensions, équivalents au budget de l'Etat,

alors que les 16 millions de retraités, que nous sommes, concourent activement à l'économie de la France avec des activités hélas non chiffrées :

- nous aidons nos proches : parents très âgés, enfants en difficulté (chômage, divorce...), petits-enfants (garde, sortie d'école...)
- nous participons activement à la vie des associations (caritatives, sportives etc...), sans qui ces associations n'existeraient plus !

Quels vont être les effets de ces dispositions ? Les retraités risquent de se recroqueviller en prévision de leurs vieux jours, et les actifs avec ces apports nouveaux, vont peut-être acheter une nouvelle télé pour la prochaine coupe du monde de football ! L'économie s'en portera-t-elle mieux ?

La FNAR et la Confédération Française des Retraités (CFR), n'ont pas ménagé leurs efforts pour relayer notre colère : à la radio, à la télé et dans les journaux. Dès le 15/06/2017, la CFR a écrit au Président de la République qui a demandé au Ministre du Budget de répondre rapidement. On attend toujours ! Néanmoins, ça bouge un peu, puisque le Premier Ministre a assoupli le dispositif pour réduire certains effets de seuil.

La FNAR et la CFR, vont continuer à faire entendre la voix des retraités pour que nous obtenions, en compensation de la CSG, la possibilité de **déduire le coût de notre complémentaire santé de nos revenus et de supprimer le 1% sur notre retraite complémentaire.**

Les retraités étant un lien vital au niveau familial et une réelle force économique pour notre société, espérons que nos gouvernants nous reconnaissent un jour, **comme des citoyens à part entière !**

Philippe Mouzé
Vice-président

NB : Vous trouverez dans ces pages 7 à 9, 3 documents émis par la Confédération Française des Retraités (CFR) à laquelle adhère notre fédération, la FNAR. Ce ne sont que quelques exemples de leurs actions. Nous vous invitons à consulter le site CFR dans lequel vous pourrez feuilleter toutes leurs actions au service des retraités depuis plus de 10 ans :

Site CFR : www.retraite-cfr.fr

Facebook : [RetraiteCFR75](https://www.facebook.com/RetraiteCFR75)

Nous vous attendons nombreux le **vendredi 25 mai 2018 pour notre assemblée générale** aux Buttes Chaumont à Paris. Cette année, pour des raisons économique et écologique nous n'avons pas imprimé ni envoyé d'invitation papier. Vous la trouverez ci-contre page 3. Il ne vous reste plus qu'à découper ou photocopier le bon et nous l'envoyer. A bientôt.

Michel Martin, Président

Ils nous ont quittés : Jean Jaffrin, Chef de région Rhône-Alpes, Pierre Engels, Technicien à Paris et Georges Dufau, Technicien à Paris, décédé le 28 janvier 2018.

Ne les oublions pas

Bienvenue à nos nouveaux adhérents

Gilles Mathely, Denis Schmitt et Bernard Vicier

AG 2018 Merci de vous inscrire par retour

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE VENDREDI 25 MAI 2018

Restaurant Le Pavillon du Lac - Buttes Chaumont
Place Armand Carrel 75019 Paris

Chère amie, cher ami,

Après les festivités de l'année dernière pour les 20 ans de notre Amicale, et comme nous y avons été bien traités, notre Conseil d'Administration vous propose, pour l'assemblée générale 2018, de nous retrouver de nouveau **au restaurant du Pavillon du Lac dans ce magnifique parc des Buttes Chaumont**.

Nous espérons vous y rencontrer nombreux pour échanger sur l'organisation et le **devenir de notre association**.

Au programme :

• **9h30** : Café d'accueil

• **10h00 : Assemblée Générale de l'Amicale NCR France**

⇒ **Rapports** moral et financier

⇒ **Renouvellement** partiel du Conseil d'administration

⇒ **Échanges** sur les voyages, sorties, mutuelle et le futur de notre association...

• **11h30** : Interventions de :

⇒ **Patrick Goasguen**, Directeur Général de NCR France,

⇒ **Pierre Conti**, Secrétaire de la FNAR,

⇒ **Sandra Strilka**, Conseillère Mutualia

• **12h30** : Cocktail sur la terrasse et déjeuner

• **15h30** : Balade dans les environs des Buttes Chaumont

Nous espérons vous y retrouver nombreux. Merci de votre fidélité, de votre participation et de votre support.

Bien amicalement et à bientôt.

Michel Martin, Président

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AMICALE NCR FRANCE
20ÈME ANNIVERSAIRE 1997-2017



BUTTES CHAUMONT 4 MAI 2017



Assemblée Générale de l'Amicale NCR France le vendredi 25 mai 2018

Bulletin d'inscription à renvoyer **par retour ou au plus tard le 15 mai 2018 à :**
Amicale NCR France (AG 2018), 18 rue des Lys 91540 Mennecy

Nom et prénom : Accompagné (e) de

☐ Assistera à l'assemblée générale

☐ Se porte candidat (e) au Conseil d'Administration

☐ Participera au déjeuner : **45€ par personne**

☐ Souhaite recevoir un plan d'accès

Important : Pour le plat, vous préférez **Viande ou Poisson ?** (rayer la mention inutile, merci)

Ci-joint chèque de **€ à l'ordre de l'Amicale NCR France** (chèque sans agrafe ni scotch)

Date et signature :



Une idée de sortie !

L'entretien du patrimoine aéronautique, préservé par l'Amicale Jean-Baptiste Salis sur le terrain de Cerny/La Ferté-Alais, demeure l'objectif principal de l'association.

Pour ce faire, chaque année durant le week-end de la Pentecôte, cette année les **19 et 20 mai prochain**, l'Amicale organise sa grande Fête Aérienne :

« LE TEMPS DES HELICES »

Cet évènement est mondialement reconnu et attire un public multinational, passionné ou non.

Le thème principal cette année, sera la commémoration du centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale.

A ce titre, l'Amicale a reçu la certification

Site officiel de la commémoration

Une centaine d'avions sera présentée en vol, comme chaque année depuis 46 ans.

A commencer par les précurseurs datant du début du siècle dernier (Blériot, Morane H, Gaudron GIII, etc.) et ceux ayant participé aux hostilités de 1914-18, tels : le SPAD XIII (*unique exemplaire volant au monde*) le Focker Triplan, le Royal Aircraft Factory Be 2C, le Royal Aircraft Factory SE 5, le Junkers CL 1, l'Albatros C2 et autre Bristol Fighter F2-B etc.....

Ensuite, les années 40 seront évoquées avec les très célèbres SPITFIRE Mark XIV, le ME 109 en version bi-place, le Morane 406 (*unique au monde*), le JU 52, le Fieseler Storch FI 156, le Yakovlev Yak 11, le Hawker Sea Fury, le North American T6 (*avec une simulation du Tora-Tora comme à Pearl Harbour*), le North American P51 D, le Douglas AD-4N Skyraider pour ne citer que ceux-là.

Tous présentés en vol et en situation, avec simulation de combats aériens notamment.

S'y ajoutent les fleurons de l'aviation moderne : les RAFALE, F/A 18 Hornet Suisse, la patrouille Breitling sur L39, et bien entendu, **LA PATROUILLE DE FRANCE**, puis le passage d'un Airbus A 340 de la

jeune compagnie JOON et d'un transport militaire non défini à ce jour : A 400M, Transal ou C 130 Hercules ?

Il ne s'agit pas d'un simple meeting aérien qui n'aurait pour but que de présenter des avions en vol les uns après les autres. Il s'agit d'une « **Fête Aérienne** » avec beaucoup d'animations tant en l'air qu'au sol (musique, chanteurs et chanteuses, personnages en costumes d'époque, bar, friteries et divers stands de vente de livres et/ou de vêtements et autres maquettes) bref, d'un **Spectacle ouvert de 7h30 à 18h30**.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site : www.AJBS.fr ou contactez Jean BRIEZ (j.briez@ajbs.fr ou tel : 0625440519)

Je pourrai vous faire bénéficier du tarif groupe si plus de 10 personnes et accompagnateurs sont intéressés.

Je vous accueillerai avec grand plaisir lors votre arrivée sur le terrain.

A bientôt. Amitiés

Jean BRIEZ

André et Brigitte LEMAIRE vous proposent de découvrir le 20 septembre 2018 la Venise Pétillante : Châlons en Champagne

Le programme proposé est dense et permet une visite originale et assez complète pour découvrir le patrimoine de Châlons-en-Champagne :

- * Ville d'Art et d'Histoire, de Verdure et d'Eau, Capitale du cirque et du Champagne, ce breuvage mondialement connu.
- * Avec des moyens de locomotion agréables : Petit Train et Barques, qui permettront à chacun de se ménager pour être en forme jusqu'à la fin de la journée.

Programme découverte de la ville :

Rendez-vous à 9h45 : Office de Tourisme 3 quai des Arts 51000 Châlons en Champagne:

10h : Visite guidée des caves de Joseph PERRIER

12h : Déjeuner au restaurant les Caudalies.

14h15 : Découverte du centre historique en petit train touristique.

15h : Balade en barque sur le MAU et le NAU.

16h : Visite guidée des Caves médiévales jusqu'au clocher (Carillon de 56 cloches, un des plus grands de France).

Pour ceux qui le souhaitent, nous leurs recommandons de rester le soir afin d'assister à :
« **Métamorpheaus** ». Un spectacle son et lumière itinérant qui donne progressivement vie aux plus beaux édifices Châlonnais.

Conditions :

Programme découverte de la ville = 75€ par personne

Spectacle Métamorphose le soir = 15€ par personne

Les transports pour se rendre à Châlons en Champagne, les hébergements (hôtels ou gîtes), les repas hors le déjeuner pris au restaurant les Caudalies et les consommations personnelles ne sont pas inclus dans les tarifs énoncés ci-dessus.

Inscriptions jusqu'au 15 juin 2018



Visite de Châlons en Champagne, la Venise pétillante le 20 septembre 2018

Bulletin d'inscription à renvoyer par retour ou **au plus tard le 15 juin 2018 à :**

André et Brigitte LEMAIRE 49 rue de la Fontaine Saint Maurice, 51510 Villers le Château

E-mail: andre.lemaire12@wanadoo.fr portable : 06 86 66 23 27

Nom et prénom : Tel : Email :

Nom et prénom : Tel : Email :

Oui/Non Participera le 20 septembre au **programme découverte**

Oui/Non Participera le 20 septembre au **spectacle Métamorphose**

Ci-joint chèque de € à l'ordre de l'Amicale NCR France (chèque sans agrafe ni scotch)

Date et signature :

Visites dans les Hauts de France

JEUDI 4 OCTOBRE 2018

Rendez-vous à 10h00 Parking « Arc International » à ARQUES (62)



VISITES DE LA JOURNÉE

Arc International :

Premier producteur mondial de verrerie de table, **Arc International** a gardé son siège historique à Arques, dans le département du Pas-de-Calais. Ce site de production français se trouve à 5 km de Saint-Omer. Il fabrique chaque jour 3 millions d'articles commercialisés sous les marques Cristal d'Arques Paris, Luminarc, Pyrex, Arcoroc et Chef & Sommelier.

La Coupole d'Helfaut :

située à 5 km de Saint-Omer, figure parmi les vestiges les plus impressionnants de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Par sa masse écrasante, par le caractère souterrain de ses installations. Cet immense bunker, construit par l'Organisation Todt en 1943-1944, devait être la base de lancement des fusées V2 mises au point dans le centre ultra-secret de Peenemünde par l'équipe de Von Braun.

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Rendez-vous** : à **10H00** Parking de l'Usine: 104 Avenue du Général De Gaulle 62510 ARQUES
ou à **9H00** précises Gare de Lille Europe en cas de covoiturage (places limitées)
ou covoiturage possible au départ de Paris (places limitées)
- **Prix** : **50€** (ce prix comprend l'entrée des 2 sites et le repas de midi)
- **Contact** : **Colette Chabrol 06 32 13 48 01** - Email : colette.chabrol@free.fr

Bulletin d'inscription aux 2 visites à retourner avant le 15/09/2018 à :

Colette Chabrol, 138 Rue Léo Delibes 59130 Lambersart

tel : 06.32.13.48.01 Email : colette.chabrol@free.fr

Nom, prénom : Tel, Email :

Nom, prénom : Tel, Email :

Conditions : Participation de **50€** par personne, par chèque à l'ordre de l'Amicale NCR France

Date et signature :



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La colère des retraités

Les 16 millions de retraités ne sont pas des va-t-en-guerre et connaissent l'état des finances du pays

- Ils approuvent l'élargissement du financement de la protection sociale sur une base plus large comme Michel Rocard l'avait initié avec la création de la CSG.
- Ils comprennent le souci des pouvoirs publics d'améliorer le pouvoir d'achat des plus modestes.
- Ils approuvent l'intention du Président de bâtir un nouveau régime de retraite, applicable à tous, comme la CFR le demande depuis de nombreuses années.

Mais ils refusent d'être discriminés et traités comme des citoyens de seconde zone

- Ils ne comprennent pas pourquoi la majorité d'entre eux devraient être les seuls à devoir acquitter une cotisation maladie spécifique alors qu'elle est supprimée pour les autres et que le coût final de leur complémentaire santé est trois fois plus élevé que pour les actifs.
- Ils ne comprennent pas pourquoi, alors que le pouvoir d'achat du reste de la population est amélioré ou au minimum maintenu, l'augmentation du taux de la CSG se traduit pour la majorité d'entre eux par une amputation de leur pouvoir d'achat.
- Ils rappellent que pour eux, ces amputations, s'additionnent depuis des années sans espoir de « retour à meilleure fortune ». **Pour eux, l'amputation est définitive et cumulative.**

La Confédération Française des Retraités rappelle les revendications de son 1,5 million d'adhérents.

- **Supprimer la cotisation maladie** sur les retraites complémentaires des anciens salariés comme elle l'a été pour les actifs.
- Permettre aux retraités de **déduire de leur revenu imposable leur cotisation de complémentaire santé** comme cela est permis aux actifs.

Fait à Paris, le 10 février 2018

N° 131

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales — Fédération Nationale des Associations de Retraités -
Généralistes Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités
ANR - Association Nationale de Retraités de la Poste et Orange

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00
Courriel : conf.retraites@wanadoo.fr – site : www.retraite-cfr.fr

NB : Vous trouverez dans ces pages 7 à 9, 3 documents émis par la Confédération Française des Retraités (CFR) à laquelle adhère notre fédération, la FNAR. Ce ne sont que quelques exemples de leurs actions. Nous vous invitons à consulter le site CFR dans lequel vous pourrez consulter toutes leurs actions au service des retraités depuis plus de 10 ans :

Site CFR : www.retraite-cfr.fr

Facebook : [RetraiteCFR75](https://www.facebook.com/RetraiteCFR75)

Lettre au Président de la République

**Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS**

Paris, le 16 janvier 2018

Monsieur le Président de la République,

Nous nous étions adressés à vous le 15 juin dernier pour faire entendre la voix des retraités au sujet des modalités de l'augmentation de la CSG.

Nos demandes ne tendaient pas à obtenir un traitement de faveur mais simplement à être traités de façon équitable.

Nous suggérions que la hausse de la CSG soit compensée par la suppression de la cotisation d'assurance maladie de 1% prélevée sur les retraites complémentaires des salariés du privé et la déductibilité fiscale des cotisations complémentaires santé, à l'instar des mesures prises en faveur des salariés.

Vous nous aviez fait répondre par votre Chef de Cabinet que le sujet était traité par M. Darmanin à qui vous faisiez suivre notre courrier. Nous lui avons donc écrit pour développer nos arguments. Sans réponse de sa part nous lui avons adressé une lettre de rappel qui a connu le même sort que la précédente.

À défaut de réponses des membres du Gouvernement, nous avons sollicité les Parlementaires et notamment la Commission des Affaires sociales puis la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale sans succès alors même que depuis des années la Confédération Française des Retraités était invitée pour une audition au moment de l'examen du PLFSS.

Les retraités sont choqués par cette accumulation de fautes et le dédain dans lequel ils ont été tenus.

Ce serait une erreur de penser qu'ils vont se résigner au mauvais sort qui leur a été réservé. Ils ne cesseront pas de revenir à l'assaut pour obtenir les mesures qui leur semblent justes.

En espérant que la voix de 16 millions de retraités sera enfin entendue, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

**Pierre Erbs
Président de la CFR**

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales – Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités – ANR - Association Nationale de Retraités de la Poste et Orange

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00

Courriel : conf.retraites@wanadoo.fr – Site : www.retraite-cfr.fr - FB : RetraiteCFR75

Lettre à Gérald Darmanain 8/09/2017

Paris, le 8 septembre 2017

Monsieur le Ministre,

Au nom de la Confédération Française des Retraités que je préside, j'ai alerté Monsieur le Président de la République sur l'inquiétude que suscite chez les retraités la hausse annoncée de la CSG. Par lettre du 4 août le Chef de cabinet de Monsieur le Président de la République nous a informés qu'il vous avait transmis notre courrier en vue d'un examen attentif de notre intervention. Sans revenir sur l'ensemble des points développés dans cette lettre, je souhaite attirer votre attention sur le caractère indispensable de mesures compensatoires au bénéfice des retraités. J'insiste tout particulièrement sur la nécessité de supprimer la cotisation maladie de 1% perçue sur les retraites complémentaires AGIRC-ARRCO des anciens salariés du secteur privé. Cette cotisation n'a plus aucune justification car elle ne serait maintenue que pour cette seule catégorie.

De plus la population concernée subit le gel de ses retraites du fait de l'accord AGIRC-ARRCO jusqu'en 2019. L'augmentation des retraites de base annoncée pour le 1er octobre concernera la totalité de la retraite pour le secteur public mais une partie seulement des revenus des retraités du secteur privé.

J'ajoute que l'argument selon lequel un nombre important de retraités bénéficiera de la suppression de la taxe d'habitation apparaît comme spécieux dans la mesure où elle concernera l'ensemble de la population. Elle ne peut donc pas être considérée comme une compensation au bénéfice des retraités.

Concernant les cotisations aux assurances complémentaires santé, je tiens à souligner que la situation dans laquelle se trouvent les retraités est particulièrement pénalisante. Le niveau des cotisations applicables en fonction de l'âge constitue une charge très importante pour les ménages de retraités qui en assument totalement la charge au contraire des salariés actifs qui bénéficient d'une prise en charge partielle par leur employeur. De plus les salariés qui pouvaient déduire leurs cotisations lorsqu'ils étaient en activité ne peuvent plus le faire dès lors qu'ils sont en retraite. Une telle injustice ne saurait perdurer et la déductibilité fiscale constituerait un moyen de compenser la hausse de la CSG.

Enfin, je tiens à attirer votre attention sur le niveau du seuil d'application du nouveau taux de CSG. Le chiffre de 1200 euros qui a été avancé apparaît comme particulièrement faible et les retraités dont le niveau de revenus est légèrement supérieur à ce seuil sont inquiets et ressentiront comme une injustice profonde de devoir subir un prélèvement supplémentaire sur leurs revenus.

En espérant que vous accorderez à ce courrier l'attention qu'il mérite, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Pierre Erbs,
Président de la CFR

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales – Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités – ANR - Association Nationale de Retraités de la Poste et Orange

83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00
Courriel : conf.retraites@wanadoo.fr – Site : www.retraite-cfr.fr – FB : RetraiteCFR75

Peut-on récupérer son dossier médical ou celui d'un proche ?

Vous avez des doutes sur le bon déroulement des soins prodigués et vous n'avez pas obtenu d'explications convaincantes de la part de l'équipe médicale qui vous a soigné et vous souhaitez consulter votre dossier médical détenu par l'hôpital. Sachez que la loi impose à tous les professionnels de santé de communiquer aux bénéficiaires le droit d'accès au dossier médical toutes les informations de santé les concernant.



Les médecins traitant, les praticiens hospitaliers, les médecins conseils des assurances, du travail, de la sécurité sociale, les pharmaciens et tous les professionnels paramédicaux sont soumis à cette obligation.

Pour obtenir votre dossier médical, adressez un courrier en recommandé avec avis de réception (LAR) au professionnel de santé ou à la directeur de l'établissement de santé ou de la structure médico sociale concernée.

Le dossier médical doit vous être communiqué dans un délai de 48 heures à 8 jours au plus. Cependant dans les faits la limite de 8 jours est rarement respectée, alors il faut se montrer insistant.

Vous avez le droit de consulter tous les documents qui vous intéressent.

Vous voulez obtenir le dossier médical d'une personne proche décédée, pour cela il faut motiver votre demande car un ayant droit ne peut accéder aux informations concernant le défunt que si ce dernier ne s'y est pas opposé et si la demande vise seulement à connaître les causes de la mort pour défendre sa mémoire ou faire valoir des droits (assurances etc.).

Seuls les éléments du dossier capables de répondre à votre demande vous seront transmis.

Accompagnez votre demande d'une copie de votre pièce d'identité, une copie du livret de famille, attestant le lien de parenté avec la personne décédée.

Sur place, la consultation du dossier est gratuite par contre les frais de copie et d'expédition seront à votre charge. Vous pouvez demander l'expédition à votre domicile ou au cabinet d'un médecin que aurez mandaté, par écrit signé, pour prendre connaissance du dossier à votre place.

En cas de refus ou délai de 8 jours dépassé, relancez, en cas de silence, n'hésitez pas à vous faire aider dans vos démarches par un groupement d'aide aux malades Représentant des Usagers (RU) ou associations adhérentes de France association santé, pour intercéder en votre faveur.

Vous pouvez saisir l'ordre dont dépend le praticien, par exemple contactez le conseil départemental (*ordre des médecins, ordre des chirurgiens dentistes etc.*)

Si vous n'obtenez pas votre dossier vous pouvez déposer une plainte auprès de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) qui peut mettre en demeure le détenteur de l'information et lui infliger des sanctions pécuniaires.

Si tout cela reste infructueux, il vous reste à saisir en référé, le président du tribunal de grande instance.

Si le professionnel de santé relève du secteur public, hôpital, vous pouvez saisir dans un délai de deux mois à compter du refus de transmission du dossier médical, la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) la saisine est un document préalable obligatoire à tout recours contentieux. La procédure est gratuite.

Si la CADA émet un avis défavorable vous pouvez former un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif.

Une personne mineure qui a reçu des soins dans le secret peut s'opposer à ce qu'un médecin communique à ses parents des informations la concernant et le médecin fait mention écrite de cette opposition. La demande du titulaire de l'autorité parentale ne peut être satisfaite si le mineur maintient son refus.

Michel Martin

D'après un document hors série de mars 2018 lu dans Le Particulier

<https://www.mondroitmeslibertes.fr/la-santé/consulter-son-dossier-médical/>



Lutte contre les cancers masculins

Préambule

Les cancers touchant spécifiquement les hommes représentent un problème majeur de santé publique en France puisque le cancer de la prostate est en incidence le premier cancer dans notre pays tandis que le cancer du testicule est le premier cancer de l'homme jeune.

Nous constatons et déplorons un déficit d'information, de communication et de vulgarisation concernant les cancers masculins et leur prise en charge, contrairement à d'autres pathologies tumorales plus médiatisées.

De ce fait, il nous a paru important de créer une association à vocation nationale portant sur les cancers masculins, en étant très favorables à la recherche de coopérations avec d'autres mouvements associatifs, notamment féminins, afin de fédérer nos efforts et créer des partenariats.

CerHom, une association pour aider

CerHom (*Fin du canCER et début de l'HOMme*) est une association née sous l'impulsion du Professeur FIZAZI, Oncologue, chef de service de l'Institut Gustave Roussy de Villejuif (94800).

Les équipes médicales se sont en effet aperçues au regard de ce qui existait dans d'autres pays, qu'il manquait des structures qui fassent le lien entre le médical et le malade.

Qui, mieux qu'un malade ou un ancien malade, peut s'adresser à un nouveau patient ?

CerHom a pour but de :

- **Créer une solidarité entre anciens et nouveaux patients** atteints d'un cancer masculin ainsi que toute personne intéressée. L'association cherchera en particulier à faciliter les contacts entre eux, permettant ainsi de contribuer à mieux informer et rassurer les nouveaux patients.
- Favoriser la récolte de fonds pour aider la recherche sur les cancers masculins, améliorer le traitement, la prise en charge globale et la vie pratique des patients atteints de ces cancers.
- Favoriser l'information et la prévention concernant les cancers masculins.
- Favoriser l'accès aux traitements innovants.

Cerffom
LA FIN DU CANCER LE DÉBUT DE L'HOMME

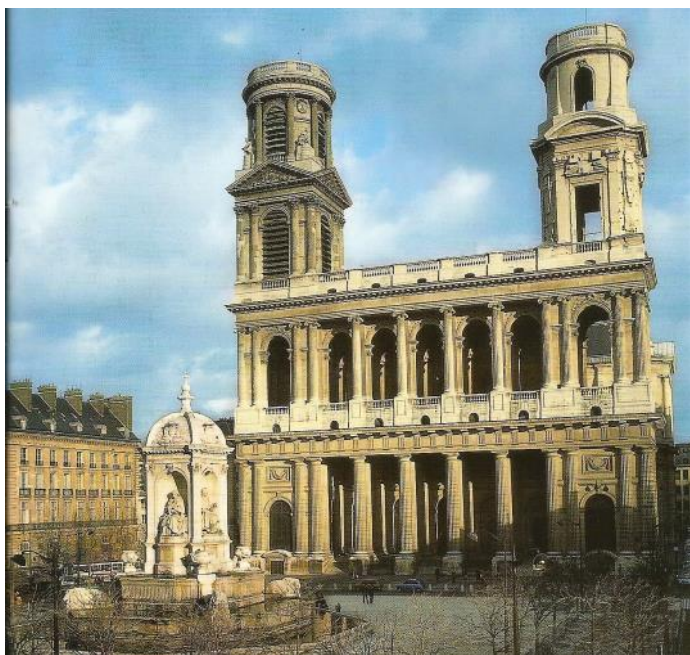
CENTRE D'ÉCOUTE

Le Lundi de 19h à 22h :
Permanence **TEST'ECOUTE : 07.82.33.15.72** pour le cancer du testicule

Le Lundi de 19h à 22h :
Permanence **PROST'ECOUTE : 06.41.22.41.51** pour le cancer de la prostate

Le Mercredi de 19h à 22h :
Permanence **MEDECIN ONCOLOGUE CANCERS MASCULINS : 07.82.33.15.72** où les patients auront des réponses médicales

Visite de Saint-Sulpice 29/03/2018



Météo fraîche mais agréable ce 29 mars 2018 pour visiter, avec une quinzaine d'amis, la 2ème plus grande église de Paris après Notre-Dame, l'Eglise Saint-Sulpice.

En 1642, Jean-Jacques Olier, curé de l'église Saint-Sulpice décide la construction d'un nouvel édifice pour remplacer la vieille église paroissiale.

Le plan du nouveau sanctuaire est confié à l'architecte Christophe Gamard, qui meurt en 1649, sans avoir pu achever son œuvre.

Les dimensions de ce monument sont impressionnantes : 119 mètres de long sur 57 de large et la voute culmine à 33 mètres (*Notre-Dame 130 x 48 x 35*).

Les bâtisseurs ont fait œuvre originale, tout en retenant ce qui leur convenait des monuments de France et d'Italie.

C'est Daniel Gittard, qui devient le véritable architecte de Saint-Sulpice de cet imposant édifice. Il ne put toutefois achever les travaux car en 1678 la paroisse tombe en cessation de paiement.

Les difficultés furent surmontées 40 ans plus tard par l'infatigable curé Jean-Baptiste Languet de Gergy qui confia le chantier à un élève de Mansart, Gilles Marie Oppenord.

Toutefois à la fin des travaux d'Oppenord, il manquait encore à l'église une façade ! C'est Jean-Nicolas Servandoni, architecte florentin qui fut désigné mais ne put convaincre.

C'est en définitive Jean-François Chalgrin, architecte de l'Arc de Triomphe, qui en fut chargé en 1776 et qui exécuta une magnifique « pièce montée » !

On lui doit, pour la décoration d'avoir fait appel à toutes les gloires des arts de l'époque : peintres, sculpteurs, orfèvres etc. Citons les plus connus : le sculpteur Jean-Baptiste Pigalle, les peintres Carle Van Loo et surtout Eugène Delacroix dont 2 grandes œuvres sont visitables à droite en entrant dans la chapelle des Anges, notamment « Le combat de Jacob avec l'Ange » (voir ci-dessous).

Magnifiquement située en plein cœur de Paris, la place Saint-Sulpice avec l'église et la fontaine sont un but de promenade à ne pas manquer.

A bientôt pour de nouvelles aventures !

Philippe Mouzé



TRAIT D'UNION N°54 - Avril 2018 Journal de l'Amicale NCR France

11, rue du Chemin des Femmes 91749 Massy cedex

Email: contact@amicalencr.fr - Site Web: www.amicalencr.com

Directeur de la publication : Michel Martin

Rédaction et maquette : Philippe Mouzé avec le concours du Comité de Rédaction